ABONNEMENT

on s'abonno:

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat

sur la poste,

et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE CHO SAULINIE

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . 20 Réclames, — . . . 30 Faito divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT PAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf. restitution dans ce dernier cas;

Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.

duction, avant midi.

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Rourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trols mois pourront être payés en timbresposte de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 6 JANVIER

DÉPÈCHE DE LA SOIRÉE D'HIER Arrivée après le tirage du journal

Paris, 5 janvier, 2 h. 25 soir. Les ministres se sont réunis ce matin au ministère des finances, sous la présidence de M. Tirard.

Le conseil s'est spécialement occupé du budget de 4888, en prévision de l'entretien que M. Tirard doit avoir lundi prochain avec la commission du budget.

Le président du conseil a soumis à la signature du Président de la République un décret aux termes duquel M. l'amiral Krantz est nommé ministre de la marine et des colonies, en remplacement de M. de Mahy, démissionnaire.

M. Félix Faure, député de la Seine-Inférieure, est nommé sous-secrétaire d'Etat aux colonies.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Du 5 Janvier.

Maine-et-Loire. — 3 sénateurs. — luscrits: 983.

D'Andigné, sénat. sort., mon.,	706 élu
Le Guay, senal, sort, mon.	703 élu
Blavier, sénat. sort., mon.,	698 élu
Maillé, anc. dép., républicain,	247
Combier, républicain,	241
Marie-Baudry, republicain,	256
White I I I Was I Was a second	DOWN ALL

Indre-et-Loire. — 2 sénaleurs. — Inscrits: 656.

Guinot, sénat. sort., rép.	437 élu
Nioche, anc. dép., républicain.	428 élu
Belle, député, républicain.	224
Général Barry, monarchiste. Lecointre, cons. gén., mon.,	164

Mayenne. — 2 sénateurs. — Inscrits:

Gustave Denis, sén. sort., rép., 204 Ch. Lecomte, anc. dép., rép., 280 Dutreil, anc. sénat., monarc., 393 élu Lebreton, cons. gén., monarc., 299 élu

Loire-Inférieure. — 4 sénaleurs. — Inscrits: 4,004.

Baron de Lareinly, s. s., mon.,	660 élu
De la Villeboisnet, s. s., mon.,	646 élu
Decroix, sénat. sort., mon.,	664 élu
Guibourd, sénat. sort., mon.,	661 élu
Fidèle Simon, anc. dép., rép.,	341
Vaniseghem, cons. gén., rép.,	325
Boquien, cons. gén., rép.,	338
Brissonneau, cons. gén., rép.,	341
A PROPERTY OF THE PARTY OF	-

Ille-et-Vilaine. — 3 sénateurs. — Inscrits: 1,453.

Roger Marvaise, s. s., rép.,	544
Brune, cons. gén., rép.,	549
L. Martin, radical,	514
Amiral Véron, sen. sort., mon.,	626 éli
De la Villegontier, mon.	642 él
De Callac, ancien préset, bon.,	506 éle
CARLES SALES OF THE PARTY OF TH	A COLUMN TO SERVICE ASSESSMENT OF THE PARTY

Morbihan. — 3 sénateurs. — Inscrits: 952. Audren de Kerdrel, s. s., mon., 739 élu

Cto de la Monneraye, s. s., mon., 650 élu Fresneau, s. s., mon., 647 élu Burigault, républicain, 282
Trottier, cons. gén., rép., 282
Dr Le Maguet, anc. dép., rép., 275

Loir-et-Cher. — 2 sénateurs. — Inscrits: 626.

Bozérian, s. s., républicain,	322 élu
Dufay, s. s., républicain,	341 élu
Tassin, député, républicain,	268
T. 3	200

Indre. — 2 sénateurs. — Inscrits : 647.
Clément, s. s., mon., 350 élu

350 éla
327 élu
207
139
101
25

LA GRACE DES. ASSASSINS

M. Basly, soutenu par M. Clémenceau, demande la grâce des assassins de M. Wa-Irin à Decazeville.

Crime politique, paraît-il. Le mot indigne la République française:

« Des mineurs en grève, écrit-elle, se ruent sur un ingénieur, l'assomment à coups de marteau, le lardent de coups de couteau, le précipitent d'un premier étage sur les pavés et le font expirer au milieu des plus horribles souffrances. Crime politique! dit M. Basly. Crime politique! répète l'écho Clémenceau.

De me garderai d'avancer que cette nouvelle conception du crime politique est absurde ou détestable; je dis simplement que c'est une théorie nouvelle et que j'aimerais à l'entendre développer à la tribune de la Chambre par M. Clémenceau. D

Si M. Joseph Reinach, directeur de la République française, eût assisté à la séance du 11 février 1886, il aurait pu entendre cette théorie développée à la tribune par M. Basly, candidat de la concentration républicaine le 18 octobre, l'élu des opportunistes aussi bien que des radicaux.

La théorie de l'assassinat politique, M. Basly la développa en s'appuyant sur des exemples fameux et invoqua cet argument qui a bien sa valeur:

« Le 14 juillet a élé illustré par les actes de la vengeance populaire, ce qui n'a pas empêché ce jour de devenir la fête nationale. »

C'est très juste, et au point de vue de la logique, le citoyen Basly avait absolument raison.

Dans cette même séance, la pitoyable attitude des ministres de la justice et de l'intérieur, tous deux opportunistes, provoqua une très éloquente protestation de M. Raoul Duval:

« Je constate, dit-il, que le ministre est descendu de la tribune sans avoir fiétri le crime abominable qui s'est accompli, en présence d'autorités qui sont restées inertes, et à côté des troupes consignées. »

A la suite de ce débat, les emis de la République française se rallièrent à l'ordre du jour de M. Leur, le défenseur des grévistes de Decazeville, cet ordre du jour ne contenant pas un mot de réprobation contre les assassins et de sympathie pour la victime.

Ce jour-là, les opportunistes et les clémencistes se trouvèrent d'accord. M. Watrin n'était-il pas suspect de monarchisme? Ils se trouvèrent d'accord pour applaudir les ministres de la justice et de l'intérieur, et pour voter un ordre du jour approuvant la conduite des fonctionnaires de Decazeville.

M. Basly n'en demandait guère davantage, et, en sortant de cette séance, il pouvait se dire qu'il n'avait pas perdu sa journée.

Aujourd'hui, la République française ne pense plus sur cette question comme M. Clémenceau. C'est un peu tard.

INFORMATIONS

L'ANNÉE SCANDALEUSE

« Si l'année qui vient devait ressembler à » celle qui part, ce serait à aller demander » asile aux hommes-chimpanzés de la pres- » qu'île de Malacca. Depuis l'affaire Schnæ- » blé, dont les aigrefins ont profité pour » faire fortune à la baisse, jusqu'à l'affaire » Wilson qui dure encore, les mois que » nous venons de parcourir ont été remplis » par une telle agglomération de tripotages, » que Paris tout entier semble être devenu » une succursale de Mazas. »

HENRI ROCHEFORT.

La cérémonie de la translation des cendres de l'empereur Napoléon III et du Prince impérial est fixée depuis hier par l'impératrice Eugénie.

Elle aura lieu lundi matin, 9 janvier, jour anniversaire de la mort de l'Empereur.

44 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MINA KLARZ PAR A. DESHAYES-DUBUISSON

Beuxième partie

En effet, en approchant de la maison, elle entend un bruit de voix que domine le joyeux gazouillement de Rosen; bientôt un spectacle inattendu l'attend sur le seuil: la petite est sur les genoux d'une dame qui la couvre de baisers et dont la tête se relève soudain.

- Ah! mon Dien! tante Marie... chère tante, c'est vous!

Et Mina s'élance dans les bras de la voyageuse.

— Oui, ma pauvre enfant, c'est moi.

Elles s'embrassent, s'étroignent, se quittent pour s'embrasser encore.

— Oh I cruelle fille, gronde enfin Mm. Brindes. Mina demende pardon au milieu des larmes. Ah I il est de beaux moments dans la vie!...

Rosen, qui ne comprend pas pourquoi l'on pleure, lorsqu'on est content, veut les consoler.

En ce moment, Mae Humphrey arrive avec une pétition: « Tante Marie ne peut repartir le lendemain, donc le voyage doit être retardé? » La motion acceptée à l'unanimité. Bonne amie, triomphante, emmène Rosen, dont elle se charge pour la nuit, et laisse les deux amies ensemble.

Ces dernières, assises la main dans la main, causent à voix basse. Mina, la tête appuyée sur l'épaule de la bonne tante, répond à ses questions. Remuée jusqu'au fond de l'âme par cette nouvelle preuve d'affection, la jeune fille, s'épanchant sans réserve, raconte tout: ses luttes, ses fautes, la misère, l'horrible scène de la filature...

La veuve, effreyée du tremblement qui agite les membres de Mina, veut l'arrêter:

— Non, non, s'écrie celle-ci, car nous n'y reviendrons jamais, jamais!

A chaque angeisse nouvelle, tante Marie la serre plus étroitement sur son cœnr.

Oh! pourquoi n'avoir pas eu confiance?
nous vous aurions suivie, oncle Spiegle et moi.
Je le sais... J'ai été ingrate et folle, mais je

A cette phase du récit, M^{mo} Brindes l'interrompt, pour bénir ceux dont la bonté a sauvé ou réjoui le cœur des pauvres exilées.

Enfin, le dernier mot est dit, et Mina, épuisée, retombe sur le cœur, autrefois méconnu, dont elle sent le battement, toujours dévoué, toujours fidèle.

Tante Merie prend la parole à son tour, elle redit son chagrin, celui du pauvre Spiegle, la douloureuse attente des lettres, l'anxiété continuelle, etc., mais de Jean et de Suzanne, pas un mot. Mina, étonnée, respecte la délicatesse de ce silence.

Il est tard, il faut, de toute nécessité, se livrer au repos... d'ailleurs, demain n'est-il pas là, et toujours, car on ne se séparera plus?

XV

La jeune fille est de retour dans son ancienne demeure: voici les meubles, les instruments, les pertraits... Pas un grain de poussière; chaque objet, on le voit, a été conservé avec un soin pieux. Aux angles, sur le piano, sur le secrétaire, s'entassent des plantes vertes et des fleurs; on a voulu rendre à l'appartement le riant aspect d'autrefois. Les battements du cœur de Mina se précipitent, ses yeur se remplissent de larmes; elle centemple, respectueuse et attendrie, tout ce qui l'entoure: évoquant, avec amour, les chers visages de ceux qui ne sont plus.

Dans la chambre, à côté, tante Marie et Rosen causent gaiement; oncle Spiegle sa mêle à la conversation fort animée. Quelle joie pour les deux amis! L'enfant prodigue est rentrée, plus aimable et plus affectueuse que jamais.

M¹¹• Klarz sourit à ce bruit charmant, mais se pensée revient bientôt vers ce qui l'entoure. Combien son cœur est changé depuis l'heure où, désespérée, elle fuyait à l'aventure! Aujourd'hui, Mina se sent paisible, confiante dans la destinée. Ce n'est plus l'oiseau du départ, à l'aile brisée; non, elle revient au nid, prête à s'élancer, d'un vol vigoureux, vers les régions dont la vision merveilleuse enchante sa pensée et provoque ses désirs. Aussi, avec quelle ardeur la jeune fille parle à ceux dont le regard semble la suivre, de ses projets, de son rêve! Soudain, la voix de Mme Brindes, dominant un joyeux bruit de tasses, l'arrache à ce cher entretien.

Vraiment, c'est chose agréable de voir s'agiter, le bonnet de tante Marie avec son petit air coquet et frétillant... Toujours alerte, la veuve du tailleur circule avec vivacité, parle avec entraîn ; dans son regard brille le plaisir. Cependant, elle est jalouse, très jalouse: Rosen vante trop sa bonne amie de Rouen, cela devient impatientant à la fin. Ces propos se tiennent d'un ton amusant, entre deux baisers à la petite; Mina plaisante à son tour, elle taquine oncle Spiegle; jamais nut ne l'avait vue si expansive, si caressants. Oh! la jeune fille l'a décidé, on sera joyeux autour d'elle.

Cependant elle s'étonne : comment n'échappe-tit pas un mot à Mme Brindes à propos de Jean et de Suzanne? Pourquei cette surveillance sur elle-même? Toujours par délicatesse sans doute. — Oh i alors, Mile Klarz parlers la première. Une messe sera d !: par Mer Godard.

A la gare de C' : churst et à la gare de Farnborough, he calcueils seront transportés sur des affûts de canon.

L'Impératrice n'assistera ni à la cérémonie de Chislehurst ni à celle de Fernborough.

PRIX D'ALLEMAND ... EN ALLEMAGNE

Voici une nouvelle qui prouve mieux que tous les raisonnements combien l'Alsace-Lorraine reste un Etat à part dans l'empire

d'Allemagne:

Le ministre de la guerre de Prusse a alloué, par décision du 24 décembre, une somme de 45 marcs par an aux compagnies, escadrons et batteries qui comptent au moins dix pour cent d'Alsaciens-Lorrains ne parlant pas l'allemand dans l'effectif des hommes appelés à remplacer les soldats qui sont renvoyés dans leurs foyers pour y jouir d'un congé plus ou moins long.

« Cette somme de 45 marcs, dit le minis tre, pourra être divisée en prix de 9 et de 6 marcs, qui seront accordés aux hommes qui se seront distingués par leur zèle à apprendre l'allemand et à faire des progrès dans la connaissance de cette langue. »

A propos du Jubilé de Léon XIII on a raconté sur le Pape, sur sa vie intime, de nombreuses anecdotes fort curieuses, très intéressantes; mais on en a oublié une qui vau! certainement la peine d'être racontée.

Le jour même où les cardinaux entrèrent es conclave, après la mort de Pie IX, le cardinal Pecci, qui remplissait comme on sait les fonctions de camerlingue, recut une let-tre d'un avocat de Naples, M. Porcari, croyons-nous, qui lui parlait d'une vision extraordinaire qu'il avait eue.

La lettre était conçue à peu près en ces

« Eminence, Ma femme, décédée depuis quelques. années, m'est apparue cette nuit et, d'une voix très claire et très intelligible, m'a annoncé que le nom qui sortirait de l'urne pour l'élection du nouveau Pape serait celui du cardinal Pecci, lequel prendrait le nom de Léon XIII. Je n'ai point l'honneur d'être connu de vous, Eminence; mais je ne me permets pas moins de vous donner cette nouvelle, persuadé qu'elle vous fera plaisir. En revanche, je vous demande une grace: je voudrais être un des premiers à recevoir la bénédiction apostolique quand vous aurez été nommé. »

Le cardinal Pecci, après avoir pris connaissance de cette lettre, dit à Mer Foschi, qui était son conclaviste: « Tenez, mettez cette lettre dans votre poche; vous me la rendrez quand le conclave sera terminé. »

La prédiction se réalisa et Léon XIII, une heure après son élection, faisait courir un prélat au télégraphe pour envoyer sa bénédiction à l'avocat napolitain. Ce fut la première qu'il envoya.

Cet avocat a du mourir depuis quelques années, car il n'a donné signe de vie que

-- Chère tante, dit-elle le lendemain, j'espère

L'interpellée leva les yeux: Mina soutint son

- Nous irons faire une visite à la famille

- Gertrude n'est plus ici, dit vivement la veuve;

M= Brindes, sans regarder la jeune fille, prit la

parole d'un ton grave et reconta que Jean, fort

malheureux du départ de celle qu'il considérait

toujours comme sa fiencée, et ne pouvant retrou-

ver sa trace, s'était décidé à changer de pays.

« L'étude, continua la tante, a été et est encore

sa seule consolation; il vient de composer je ne

sais quel ouvrage très savant, très estimé, il

son fils ayant demandé et obtenu d'aller à Valen-

Mioa ne put retenir un geste d'étonnement.

Staub, si vous voulez, répendit-elle enfin avec une

regard sams émotion apparente.

- Oui..., et à Mme Moser.

certaine hésitation.

ciennes, elle l'a suivi.

que nos amis vont bien? je suis désireuse de les

pendant les deux premières années du pontificat de Léon XIII.

LE JUBILÉ DU PAPE

Quoique nous ayons déjà publié des détaits sur la grande fête du 1° janvier, à Rome, nous ne pouvons résister au désir de reproduire une lettre qui nous est adressée par des témoins oculaires.

Nous pensons être agréable à nos lecteurs en leur redisant une fois de plus les magnificences de ce grand jour.

Nous venons d'assister à la grande manifestation de foi catholique à Saint Pierre de Rome. Comment dépeindre cette fête magnifique en l'honneur du Jubilé sacerdotal de Léon XIII? Celui qui n'a pas eu le bonheur d'en être témoin ne peut s'en faire une idée. 50,000 personnes sur la place Saint-Pierre, attendant, pour ainsi dire, leur rang pour entrer dans la basilique. Le gouvernement avait envoyé des troupes pour le service de l'ordre; il y avait au moins 1,500 hommes;

sis rien n'est venu troubler la paix : c'étaient des catholiques allant acclamer leur Père, et les soldats n'avaient rien à redouter

ni à délendre.

Après deux longues heures d'attente, nous entrons enfin sous les voûtes de la coupole de Michel-Ange. Nous sommes placés sur le bord du passage du Saint-Père et de son cortège. Mais quel cortège l Jamais souverain n'en a eu de semblable! C'est d'une magnificence indescriptible. A 40 heures, les troupes pontificales prennent la garde, et les gardes palatines forment la haie, au milieu de l'église envahie par une foule immense. Bientôt on voit apparaître les gardes nobles, les gendarmes pontificaux, les camériers en tenue Henri IV, les massiers, un évêque portant la Tiare offerte par le diocèse de Paris, un autre la croix. Puis tous les prélats de la maison de Sa Sainteté, les évêques présents à Rome, les cardinaux avec leurs longues robes rouges, les chanoines du chapttre de Saint-Pierre; les gardes suisses avec leurs hallebardes, enfin le Saint-Père, porté sur la Sedia Gestatoria. Le Souverain-Pontife est revêtu d'une robe de soie blanche, et entouré de camériers, porte flabelle, écrans en plumes blanches. Léon XIII s'avance à travers la basilique, au milieu des vivats les plus chaleureux poussés dans toutes les langues. Nous le voyons lever les yeux au ciel et prier avec ardeur : alors les acclamations redoublent; les voûtes de Saint-Pierre retentissent des cris de: Vive Léon XIII | vive le Pontife-Roi | Se tournant vers nous, nous pûmes voir son visage radieux et il nous a bénis.

Le cortège arrivé près de l'autel de la Confession de Saint-Pierre, les chantres de la chapelle Sixtine entonnèrent le Tu es Petrus et le Saint-Père commença la messe.

Le saint-sacrifice termine, le chant du Te Deum se fit entendre, les chantres répétant un verset, la foule l'autre. Se figure-t-on 50,000 voix humaines répétant ce chant d'actions de grâces! Il n'v a que la foi catholique pour produire de pareils élans de reconnaissance et d'amour.

Toutes les cloches des 400 églises de Rome sonnaient à toutes volées. Alors le Souverain-Pontife, remonté sur la Sedia, s'inclina devant la statue de saint Pierre, et donna d'une voix claire et vibrante d'émotion la grande et solennelle bénédiction au monde entier. Il reprit alors le chemin du Vatican, au milieu d'acclamations immenses, redites, comme à son arrivée, dans toutes les langues; des larmes coulaient de ses yeux, mais la joie était peinte sur son visage.

Depuis 4870, Saint-Pierre n'avait rien vo

de semblable.

Pour nous, à qui il a été donné de voir cette grande fête du Jubilé, nous n'oublierons jamais ce spectacle magnifique digne de la religion chrétienne, digne du vicaire de Jésus-Christ.

La sortie de la basilique a été très-pressée, mais beaucoup moins que l'entrée, et sans aucun accident.

Sur la grande place, il y avait près de

400,000 personnes.

Le soir de cette grande journée, les églises de la ville éternelle étaient illuminées, ainsi qu'an grand nombre de maisons particulières.

Et pendant cette manifestation universelle, si consolante pour le Saint-Père, que faisait le roi d'Italie? Humbert, renfermé dans son palais, recevait ses ministres et les quelques gens de sa cour, et inaugurait l'année en révoquant le maire de Rome, le prince Tolonie, pour avoir osé offrir ses hommages au

Lui, le roi, dont la place eût dû être au premier rang dans cette ovetion si grande et si spontanée envers le Pape, contraint, par la révolution, de répudier la Foi de ses ancêtres, et de rester étranger à toute acclamation!

Quelle servitude honteuse pour lui! Il n'est même plus le maître de ses actes reli-

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 8 janvier. Le marché a une allure satisfaisante et les cours

de nos rentes sont en progression. Le 3 0/0 clôture à 81.37, et le 4 1/2 0/0 à 107.65.

L'action du Crédit Foncier se négocie à 1,402. Les obligations foncières et communales ont un bon courant de demandes que justifie l'excellence du titre. Elles sont, en effet, les plus avantageuses au double point de vue du tirage et de l'impor-tance des lots.

La Société Générale se maintient solid ment à 453 75. Les bilans mensuels constatent l'accroissement régulier de la clientèle et des bénéfices.

Les Dépôts et Comptes courants sont immebiles

On signale de bons achats sur le Patrimoine-Vie à 75 et 80 francs. Les bilans de cette compagnie établissent que l'action a traversé la période difficile du début et que les capitalistes arrivent à point pour profiter des bas cours actuels. Les Polices A B de l'Assurance financière sout

l'objet de nombreuses demandes de la part des petits capitalistes en quête d'un placement sans

L'action de Panawa se négocie couramment à 322, les obligations sont également mieux tenues. Cette amélioration est d'un bon augure pour

On cote la Transatlantique à 525. Le marché des actions de nos chemins de fer est peu animé. Les obligations sont très fermes.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

AVIS

Depuis le 1er janvier dernier, nous nous sommes assuré le concours d'un correspondant spécial à Paris pour nous transmettre chaque jour les dernières nouvelles.

Les dépêches nous parviennent à 3 heures 1₁2 environ.

Pour que nos lecteurs puissent profiter de ce service télégraphique, nous serons obligé désormais de retarder un peu la distribution du journal.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DANS L'OUEST

MAINE-ET-LOIRE. - En 1885, M. Blavier obtenait 665 voix sur 968 suffrages expri-

De 1885 à 1888, les Conservateurs gagnent donc, dans le collège électoral sénatorial, la différence entre 665 et 706, nombre de voix obtenues par M. d'Andigné, c'est-àdire 44 voix, au moins.

Il faut tenir compte, en outre, que parmi les électeurs absents, légitimement excusés, se trouvaient plusieurs conservateurs notoirement connus.

MM. le général de Rochebouët, G. de Rochebouët, Grignon, de Castries, sont malades; et l'un de nos députés, M. Chevalier, est décédé.

Loire-Inférieure. — Le résultat de l'élection sénatoriale est bien exactement celui que nous avions prévu, dit l'Espérance du Peuple. Il nous semblait que des voix nouvelles devaient venir s'ajouter à celles qui nous étaient déjà acquises. Nous ne nous étions point trompé.

Nos candidats gagnent du terrain, tandis que les républicains en perdent. C'est un résultat que nous sommes heu-

reux de constater. ILLE-ET-VILAINE. - Les conservateurs

sont élus avec 400 voix de majorité. Deux sièges gagnés sur les républicains.

Nous félicitons sincèrement nos amis d'Illeet-Vilaine de cet important succès.

MAYENNE. - M. Lebreton et M. Dutreil, candidats conservateurs, sont élus. Ce sont encore deux sièges enlevés aux

républicains. Morbinan. — Les royalistes sont élus

avec une majorité de 300 voix.

Le York Herald annonce qu'une tempête atteindra les côtes de France entre le 6 et le

ASSISES DE MAINE-ET-LOIRE

De la liste des jurés pour le premier trimentre de 1888, nous extrayons les noms suivants, qui appartiennent à l'arrondissement de Saumur:

Louis-Camille Legrand, capitaine de gendarmerie en retraite, à Bagneux.

François Guérineau, propriélaire à Neuillé.

Pierre Leroy, maire à Aubigué.

Joseph Peton, docteur médecia à Sau-

Amand Debillot, propriétaire à Somloire. Eugène Lepoudré, médecin-vétérinaire à Montreuil-Bellay.

René Guitton, adjoint à Gennes.

Charles Haran, propriétaire à Saint. Clément-des-Levées.

Louis-Etienne Foucher, propriétaire au Coudray-Macouard.

François Thuau, propriétaire à Gennes. Charles-Joseph Eugène Denieau, notaire à Allonnes.

Les dispensés

Le ministre de la guerre vient d'arrêter définitivement les époques de convocation des jeunes gens dispensés du service d'activité en temps de paix, en vertu de l'article 47 de la loi du 27 juillet 4875, c'est-à-dire par situation de famille.

Ces jeunes gens demeurent astreints à trois périodes d'exercices réparties dans les

conditions suivantes:

Première période (deux mois). — Convocation au moment de l'appel des jeunes soldats de la classe dont les dispensés font

Deuxième période (un mois). - Appel, le 4er février de la 2º année qui suit celle de la première convocation.

Proisième période (un mois). — Appel, le 4° avril de l'année qui suit la 2° convo-

Les deux dates du 1º février et du 1º avril sont définitives, sauf remises au jour suivant, si elles tombent un jour férié.

Les intéressés doivent recevoir un ordre d'appel individuel. Des dispenses, dans la proportion de 6 0/0, et des ajournements, dans la proportion de & 0/0, peuvent être accordés par les généraux commandant les subdivisions régionales aux jeunes gens qui se trouveront dans un des cas mentionnés par l'instruction sur les appels annuels des réservistes et qui en feront la demande.

Ces dispositions ne sont pas applicables aux jeunes gens qui ont été dispensés comme soutiens indispensables de famille.

LES BATAILLONS SCOLAIRES

Voici comment le Temps apprécie l'organisation des bataillons scolaires :

a La-question des bataillons scolaires est revenue devant le Conseil municipal de Paris, à l'occasion de la discussion du budget. On sait toutes les critiques que soulève cette puérile organisation militaire.

» Non seulement elle apporte le plus grand trouble dans la suite et le bon ordre de l'enseignement scolaire, mais elle compromet la discipline et l'autorité de l'instituteur. Interrogez l'un quelconque des directeurs d'école, tous vous répondront qu'une fois qu'ils « sont sous les armes » les enfants ne leur obéissent plus. Obéissent-ils mieux, du moins, aux officiers qu'on a chargés de les dresser à l'art militaire?

» Les professeurs qui ne relèvent pas des mêmes autorités apportent un autre espril. Leur intervention intermittente amène un relâchement général. Leur présence à la tête des compagnies et des bataillons, qui devait donner aux enfants la tenue et la correction militaires, a en un effet diamétralement opposé, et les résultats à ce point de vue sont moindres que si la tâche avail été confiée aux instituteurs eux-mêmes.

» Nous ne parlons pas des conflits qui surgissent sans cesse entre les maîtres militaires et les maîtres scolaires, et dont souffrent gravement la bonne gestion des écoles et le travail des élèves.

» Loin d'avoir quelque utilité pratique, ces parades, ces jeux militaires ont plutos de facheuses conséquences.

paraît. = (A suivre.) BOURSE DE PARIS

DU 5 JANVIER 4888. 81 75 Obligations du Trésor. . 517 ××

B Rien n'est plus propre à fausser dans l'esprit des enfants l'idée de la vie et des devoirs du soldat. Les plus difficiles à dresser ou plutôt à redresser plus tard au régiment, ce seront très certainement les recrues sorties de ces bataillons scolaires.

Au vole, par 47 voix contre 24, les bataillons scolaires ont été maintenus par le Conseil municipal de Paris.

RECEPTION DU NOUVEAU CHEF DE MUSIQUE DU 435°, A ANGERS

Mercredi soir a eu lieu, dans la salle du premier étage du café Gasnault, la réception du nouveau chef de musique du 435° de ligne. La façade du café était illuminée.

La musique du 135° a fait entendre plusieurs morceaux.

Nos confrères ne donnent pas le nom du nouveau chef.

CHRONIQUE THÉATRALE

Le Bossu est un drame de cape et d'épée, qui marche de pair avec ceux d'Alexandre Dumas père, etfil l'emporte même sur eux dans la partie comique.

C'est le récit émouvant de la lutte qu'entreprend un jeune homme sans fortune et sans appui contre un grand seigneur de la cour du Régent, qui a pour lui la richesse, la puissance et une troupe de ferrailleurs toujours prêts à exécuter les ordres sanguinaires de leur maître. L'intrépide chevalier n'aque son épée, mais il la manie si bien qu'il triomphe de ses ennemis.

Ce drame est trop connu de nos lecteurs pour que nous le leur racontions. En voici la trame en peu de mois. Blanche de Caylus avait eu du comte de Nevers une petite fille. Le duc de Gonzague, aidé de quelques spadassins, a assassiné le comte et épousé sa veuve. L'enfant, dont il convoite la fortune, a été sauvée par Lagardère qui l'a emmenée en Espagne, après avoir vengé la mort de Nevers sur sept de ses assassins. C'est là que nous le retrouvons attendant l'occasion de se venger du dernier qui n'est autre que le duc de Gonzague. Il arrive à Paris avec sa pupille, échappe aux embûches de son ennemi en s'effublant d'une bosse, arrive jusqu'au Régent, épouse Blanche et tue le dernier assassin dans les fossés du château de Caylus, à l'endroit même où était tombé le comte de

Il y a dans l'œuvre de Paul Féval l'entente merveilleuse des grands effets dramatiques, les combinaisons savantes de l'action et des personnages, les incidents imprévus, les situations émouvantes, les coups de théâtre inattendus, les persécutions impitoyables contre l'innocence, enfin la punition des coupables : en un mot, tout ce qui passionne,

M. Veuillet, qui remplissait lundi le rôle de Lagardère, a été admirable; sa loyauté, son courage et son dévouement sont sympathiques. Sous la figure d'Esope, il est jovial, sarcastique, et il a de l'esprit comme un bossu. Il porte aussi le costume de chevalier avec une aisance cavalière et gracieuse. Le public charmé l'a longuement applaudi et rappelé plusieurs fois.

M. Teysseyre a bien rendu les scélératesses qui sont dans le sôle du prince de Gonzague.

M. Philippe est bian drôle et bien amusant en hidalgo coupe-jarrets; il a des gestes, des jeux de physionomie et des accents qui forcent le rire quoiqu'on en ait. Cocardasse est une des meilleures incarnations de ce comique. Son compère Passepoil, représenté par M. Valetti, lui donne la réplique avec une verve des plus booffonnes.

M. Allain est plein de dignité et de noblesse dans le personnage du Régent. M. Wilfrid est un marquis de Chaverny charmant de distinction et de cœur, et M. Roux un duc de Nevers du meilleur ton. Quant à M. Davalis, il a donné aux traits de Peyrolles la bassesse et la noirceur qui conviennent à ce triste personnage.

M. Touache a rempli son rôle de princesse de Gonzague avec une vérité d'accent et une tristesse qui ont été appréciées. Mme Sabin a joué avec expression et avec âme la mélancolie, l'émotion et les frémissements d'amour chaste qui sont dans le rôle de Blanche de Nevers. Mª Molivier a été trèsgracieuse en petite bohémienne. Enfin le reste de la troupe a eu aussi sa bonne part dans le succès de la soirée.

Nous lisons dans la chronique théâtrale adressée de Saumur au Patriote:

« Les Saumurois désireraient voir jouer la Fée aux Roses, la nouvelle féerie qui obtient en ce moment un grand succès à Angers, mais une représentation ne pourrait avoir lieu qu'avec les décors qui appartiennent à la ville d'Angers. Nous prions M. le maire d'Angers de vouloir bien prêter à la direction les décors nécessaires, et nous espérons qu'il ne les refusera pas; les habituée du théâtre lui en seront reconnaissants. »

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR.

Bilan général de la Caisse d'Épargne de Saumur, au 31 décembre 1887.

	Target of Street		H H T	
Au 1° janvier 1887, il élait dû, à 12,718 déposants, un capi Dans le courant de ladite année, la Caisse a reçu :			5.930.481 f	r. 28
1º En 4,984 versements-espèces, la somme de	1.274,200 f 21.949	r. 02 76		PASS.
déposants, celle de	50	'n		пеп
5,034 Total des versements	1.296.199	78	B But 2	
Elle a capitalisé, au compte des déposants, une somme d'intérêts s'élevant à	217.183	70	THE PERSON AND THE	
Ensemble	1.513.383	48	1.513.383	48
Elle a remboursé :	No. of the last of		7.443.864	76
1º En 3,415 retraits-espèces, la somme de	1.358.159	84	Transma made	ber Ji
celle de	28.416	23		
5º En 7 reliquats de livrets frappés de prescription	3.610 » 541 112	35 65 48	do sana su	2011
5,488 Total des remboursements	1.390.840	KK	1.390.840	55
En conséquence, au 31 décembre 1887, la Caisse redoit, à lant en capital qu'en intérêts, un solde de six millions cimille vingt-quatre francs vingt-un centimes	13,112 déposa	ants, rois	THE STATE OF THE S	
Accroissement du solde, cette année: 122,542 fo	• • • • • • • • • • • •	• • • •	6.053.024	21
Cent vingt-deux mille cinq cent quarante-d	r. 93 leny fran	0s 0	2 centime	ALL TO

contines.

Livrete ouverte en 1997 SITUATION DES LIVRETS.	-3
Livrets ouverts en 1887. Livrets soldés en 1887.	801
Accroissement. Livrets existant au 1er janvier 1887. Nombre de livrets en circulation en 24 de	394
Nombre de livrets en circulation au 31 décembre 1887	12.718
Garage au 51 decembre 1887	13.112
Gertifié conforme aux écritures, Le Trésorier H. Carone	

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE HEMERY, HENRI

Les créanciers composant l'union et dont les créances ont été vérifiées et dont les creances ont etc verinées et affirmées, de la faillite du sieur Hémery, ancien mercier à Saumur, sont convoqués à se réunir au Tribunal de commerce le mercredi 11 janvier 1888, à 10 heures du matin, pour receveir le compte que le syndic doit leur rendre et doncer lant avis doit leur rendre et donner leur avis sur l'excusabilité ou la non excusabilité du failli. (12)

Le Greffier, GAUTIER.

Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

Le DIMANCHE 8 JANVIER 1888, à 1 heure de l'après-midi, à la Mairie de Saint-Hilaire-Saint-Florent, il sera procéde à la vente aux enchères pu-bliques, en sept lois, des bois sui-

1ºr Lor.

Le taillis du Petit-Souper, âgé de 12 ans environ, section E, n° 27 du plan cadastral, contenant 1 hectare 81 eres. Plus les bordures dites du

Mise à prix : 180 francs.

2. Lot. Un are de taillis, au Vaux-Lerron. Mise à prix : 1 franc.

Le Trésorier, H. CHOYAR.

Trois noyers, place de l'Eglise. Mise à prix : 20 francs.

3º Lor.

4º Lor. Un poirier et un cormier, dans l'ouche du Poitrineau. Mise à prix : 10 francs.

3. Lor.

Trois ormeaux, à La Tour. Mise à prix : 35 francs.

6. Lor. Les bordures du chemia de Rou-

Mise à prix : 5 francs. 7º Lot.

Cinquante-trois acacias, au cimetière de Saint-Florent. Mise à prix : 300 francs.

Au comptant, plus 10 0/0.

Le cahier des charges est déposé à la Mairie, où toute personne peut en prendre communication.

Les personnes désirant visiter les bois mis en vente, pourront se faire accompagner du garde-champêtre. Pour le Maire,

GROSBOIS.

(5)

L'Adjoint.

Dernières Nouvelles

Dépêche télégraphique.

Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 6 janvier, 1 h. 25, soir.

Le bruit court, dans l'entourage du ministre de la guerre, que le général Logerot aurait l'intention bien arrêtée de laisser le portefeuille pour prendre le commandement du 15° corps d'armée, à Merseille, devenu vacant aujourd'hui par suite du passage dans le cadre de réserve du général Colomb.

La commission de classement des officiers a repris aujourd'hui ses travaux, qui devront être terminés mercredi prochain.

ETRENNES. — Comme les années précédentes, M. Douesnel, EPICERIE CEN-TRALE, a mis en vente son grand assortiment de Bonbons fondants, Pralines Duchesse, Pralines Vanille, Chocolats Crème et Pralinés, etc., etc., à 1 fr. 80 le 1/2 kilo, que nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs, sinsi que ses Pralines à la rose à 90 c. le 1/2 kilo.

Librairie ABEL PILON, ruede Fleurua, 88, PARIS A. LE VASSEUR & C". EDITEURS

de tous les Duyrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES Gravates, Eaux-Eories, Gravates en Couleur, etc.

Au Même Prix que crez l'éditeur
Payable CINQ FRANCS par mois par chaque centaine de
Payable CINQ FRANCS par mois par chaque centaine de
ESCOMPTE au COMPTANT.—ENVOI FRANCO des CATALOGOSE

LES FRÊRES MAHON médecins spéciaux; obtiennent mille guérisons par an dans les hôpitaux » Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, chute des cheveux, etc. Le docteur Mahon, chargé pendes cheveux, etc. Le docteur manon, charge pen-dant trente ans de traiter à l'hôpital d'Angers; consulte le dernier dimanche de chaque mois à Angers, de 1 à 4 heures, a l'hôtel d'Anjou. Dépôt des Pommades Manon à Saumur, à la pharmacie GABLIN. - Paris, rue Rivoli, 30.

Eviter les contrefacons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LE VIN AROUD & d /a VIIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CALLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement on l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes à une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez ferré, phen, 102, r. Richelleu, Paris, & Phin.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 7 décembre, L'Étoile du Nord, opéra-comique en 3 actes, musique de Meyerbeer.

Dimanche 8 janvier.

Le Fiacre 117, comédie en 3 actes. Les Mousquetaires au Couvent, opéra-comique en 3 actes, musique de Louis Varney.

Théâtre de Saumur

Direction : Justin NEE

LUNDI 9 Janvier 1888,

Les Pêcheurs de Perles

Opéra-comique en 3 actes et 4 tableaux, paroles de MM. Carré et Cormon, musique de G. BIZET.

Distribution : Nadir MM. Delmas. Zorga..... Delvoye. Nourabab..... Lerla. Mile Fincken. Pêcheurs, indiens, fakirs, soldats, etc.

Orchestre complet S'adresser, pour la location, chez M. Courant, rue de la Comédie.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

A LOUER PRÉSENTEMENT,

LA VILLA PLAISANCE Située à 1 kilomètre de Saumur,

Le plus confortable et le plus grand Rtablissement de la région, pour

Noces, Banquels, Bals, etc. Immense Jardin avec Tonnelles, Pelouses, Balançoires, Trapèzes, Jeux de Boules, Billard et autres jeux divers. Tir à la Carabine.

S'adresser à M. Ménter-Guéret. 20, rue de Lorraine, Saumur.

En totalité ou par parties

ANCIENNE MAISON DU PRINTEMPS

Située rue de la Tonnelle.

S'adresser à Mme veuve Coutand, place du Petit-Thouars, Saumur.

A LOUER

PORTION DE MAISON Pour dame seule.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDEE

Une très belle CHIENNE POINT'ER. pure race, d'un noir très brillant, et âgée de dix mois.

S'adresser à M. RENARD, agent d'effaires, 16, rue Verte, à Saumur.

CIDRES Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nom-breuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 18. (799)

CACAO VAN HO

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en bostes cylindriques de 1/2, 1/2 et 1/8 kilogramme, poids net, aux prix de fr. 5 –, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans loutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GRORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelle.

Eludes de M' louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petit.-Luave, nº 7. et de M. TESSIER, notaire à

Doué-la-Fontaine.

Aux enchères publiques; Sur baisse de mise à prix,

Biens de Mineurs Consistant en:

UNE MAISON

D'HABITATION ET DÉPENDANCES

Avec parcelle de Vigne Situées à la Roussellière, commune des Ulmes.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 22 janvier 1888, à une heure du soir, en la salle de la mairie de la commune des Ulmes, par le ministère de M° TESSIER, notaire à Dout-la-Fontaine.

On fait savoir à tous coux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le 31 décembre dernier ;

Et aux requête, poursuites et dili-gences de M. René Méchin, cultiva-mune de Louresse-Rochemenier, ledit sieur Méchin, agissant comme co-tu-teur, et la dame Méchin, comme tu-trice naturelle et légale de : 1° René-Louis Hudon; 2° Marie-Louise Hudon; 3º Séraphine Hudon; 4º et Célestin Hudon. enfants mineurs issus d'un premier mariage de la dite dame avec le sieur René Hudon, décédé, ayant les sus-nommés M. Albert pour avoué;

En présence ou lui dûment appelé de M. Séraphin Hudon, cultivateur de-meurant à la Rue, commuse de Denezé, pris au nom et comme subrogé, tuteur des mineurs sus-nommés;

Il sera procédé aux jour, lieu et heure sus-indiqués; par le ministère de M. Tessier, notaire à Doué-la-Fontaine, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont le désignation public des immeubles des leux des dont la désignation suit :

DESIGNATION

LOT UNIQUE.

UNE MAISON d'habitation, sise à la Rousselière, commune des Ulmes, comprenant deux chambres basses à cheminée, grenier au-dessus, cour devant la maison, et au levant de cette cour, un bâtiment dans lequel est installé un pressoir garni de ses usten-siles, une vaste cave à côté, une autre petite cave servant d'écurie, et parcelle de vigne attenant à la maison; le tout d'une superficie d'environ six ares, joignant dans son ensemble au nord MM. Bruère et Thibault, au midi un chemin, au levant M. Thibault et au conchant, M. Bruère;

Sur la mise à prix de... 1,200 fr.

S'adresser, pour tous autres renseignements:

Soit à Me Louis ALBERT, avoué poursuivant la vente;

Soit à Me TESSIER, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

Fait et rédigé à Saumur, par l'avoué-licencié soussigné, le quatre janvier mil huit cent quatre-viogt-

Louis ALBERT.

Enregistré à Saumur, le six janvier mil huit cent quatre-vingt-huit, for case. Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. Signé: L. PALUSTRE.

M. BALZEAU-MAURAT, entrepreneur, déclare qu'il n'a rien de commun avec M. PERDRIAU, entrepreneur au Pont-Fouchard.

ON DEMANDE un garçon de course, 16, rue d'Orléans.

Etudes de Me André POPIN. avoué-licencié à Saumur, rue Cendrière, nº 8, successeur de Me BEAUREPAIRE.

et de M. Louis GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

SUR LICITATION, Aux enchères publiques, ENTRE MAJEURS ET MINEURES.

Sur baisse de mises à prix Au plus offrant et dernier enchérisseur. EN ONZE LOTS,

Deux Maisons

ET DIVERSES

Pièces de Terre & Vigne

Le ! ut situé communes de Bagneux, Saint hartin-de-la-Place, Brainsur-Allonnes, Souzay et Saint-Cyr-

Dépendant tant de la communauté de biens ayant existé entre les époux CARON-DURAND que de la succession de M. CARON.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 29 janvier 1888, à dix heures du matin, en l'étude et par le ministère de M° Louis GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaurepaire.

On fait savoir à tous ceux qu'il

appartiendra, qu'en exécution de :
1º Un jugement rendu contradictoirement entre les parties y dénom-mées par le Tribunal civil de Saumur, le quatre août mil huit cent quatre-

vingt-sept, enregistré;
2º Un autre jugement du même
Tribunal, rendu dans la même forme,
le premier décembre mil huit cent

quatre-vingt-sept, enregistré.

Et à la requête de M. MichelEtienne Caron, agent d'assurances,
demeurant à Saumur, 17, rue de la Petite-Douve,

Demandeur, ayant pour avoué Me André Popin, avoué à Saumur, rue Cendrière, nº 8,

D'une part, En présence de : M. Daviau, per-cepteur, demeurant à Doué-la-Fontaine, au nom et comme administra-teur légal des biens de ses trois enfants mineures, Marie Thérèse Da-viau, Alice Daviau et Anne Daviau, issues de son mariage avec M^m. Olympe Julie Constance Louise Alice

Caron, sa femme,
Défendeur, ayant pour avoué Me
Coquebert de Neuville, avoué à Saumur, 10, rue du Temple.

ll sera, le dimanche vingt-neuf jan-vier mil huit cent quatre-vingt-huit, à dix heures du matin, procédé en l'étude et par le ministère de M° Ga-CNACE, notaire à Saumur, commis par les jugements sus-relatés, à la vente et adjudication aux enchères publiques, sur baisse de mises à prin, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après dési-gnés dépendant tant de la commu-nauté de biens ayant existé entre les époux Caron-Durand, que de la suc-cession de M. Caron, sur les lotissements et mises à prix suivants fixés par le jugement du premier décem-bre mil huit cent quatre-vingt-sept, sus-énoncé.

DÉSIGNATION

1er Lor.

Un morceau de terre, en pâture, au lieu dit le Bout-de-Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place, d'une -ontenance de neuf ares deux centiares, joignant au cadastre à la section D, sous le numéro 139, et joi-grant au levant Cosnard, au nord la levée, au midi Mesnard.

Mise à prix

2º Lor.

Un morceau de terre, planté de deux rangées de vigne, situé au Quartier-Rouge, commune de Saint-Martin-de-la-Place, compris au cadastre à la section C, sous le numéro 502, pour une contenance de douze ares soixante-dix centiares et joignant au levant, au midi et au nord Porteau et au couchant Arrault.

Mise à prix..... 300

3. Lor.

Une pièce de terre en verger, si-tuée au lieu dit les Plantes-du-che-

mia-de-Brain, commune de Brainsur-Allonnes, dont partie est plantée de douze rangées de vigne et d'arbres fruitiers, comprise au cadastre sous le n. 218 section C, pour une conte-nance de quarante-sept ares environ, et joignant d'an bout Joseph Girard, d'autre bout un chemis d'autre le littlier. d'autre bout un chemin d'exploitation, d'autre côté Cailleau.

Mise à prix..... 200 fr. 4º Lot.

Une chambre à cheminée, grenier au-dessus couvert en ardoises, située commune de Brain-sur-Allonnes, avec toutes parties de la cour sise au-de-vant, pouvant dépendre dudit bâti-ment en vertu de tous anciens titres, tous droits d'aireau.

Et un emplacement de terrain, derrière et au nord de ce bâtiment autant qu'il en comporte sur une largeur de 6 mètres, et une masure, le tout en un seul tenant, joignant de tous côtés M. Denis-Mollay.

Mise à prix 200 fr. 5º Lot.

Un morceau de terre planté en rangées, nommé l'Ouche-de-Derrière, contenant environ vingt-quatre ares, situé commune de Brain-sur-Allonnes, joignant d'un côté un sentier d'exp'oitation et des autres côtés Denis-Mollay.

Mise à prix..... 100 fr. 6º Lot.

Une Lande d'une forme triangulaire, nommée la Boucharderie, sise commune de Brain - sur - Allonnes, d'une contenance d'environ vingt ares, joignant au levaot et au nord le chemin de Grusis à la Vente, au midi les héritiers Moriceau, et au couchant

Plaçais.
Mise à prix........... 100 fr. 7. Lot.

Une parcelle de Lande et sapins, sis au lieu de la Boucharderie, commune de Brain-sur-Allonnes, d'une contenance d'environ d x neuf ares, joignant au levant et au nord un chemin, an midi un sentier d'exploit :tion et au couchant héritiers Mori-

Mise à prix..... 100 fr. 8º Lor.

Une parcelle de terre, en bois tail-lis, sis au lieu dit les Surjoles, commune de Souzay, figurant au plan ca-dastral section F, sous le numéro 644, comme occupant une superficie de onze ares soixante centiares environ et joignant su l'evant le chemin de Saumur à Fontevraull, au couchant Gondoin, au nord Bougouin et au midi

Mise à prix 40 fr. 9º Lot.

Une parcelle de terre; en bois tail-lis, sise au lieu dit Cul-de-Chèvre, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, ins-crite au plan cadestral à la section E, sous le numéro 505, pour une conte-nance de douze ares soixante-quinza centiares environ et joignant d'un côté le marquis de Brézé, de l'autre Rebeilleau-Langlois et d'un bout le chemin.

Mise à prix..... 40 fr. 10° Lot.

Une maison, située au hout de Boumois, commune de Saint-Martin-dela-Place, composée de deux chambres à cheminée et four, grenier au-dessus couvert en ardoises, cellier en bas côté au nord desdites chambres aussi couvert en ardoises, petite cour au-devant des logements, au midi attenant au passage commun qui conduit à la levée, autre cour derrière la pre-mière chambre, limitée par deux bor-nes, l'une plantée à un mètre quarante centimètres de l'arrêtier du cellier du côté du nord, correspondant à une autre borne plantée au nord de ladite cour en ligne droite d'une borne à l'autre, petit jardin et puits au nord de-ladite maison. La largeur au midi derrière la maison est d'environ dix mètres cinquante centimètres et au nord d'environ cinq mètres quatre-

vingt centimètres.

Le bout formant un seul ensemble d'une superficie de cinq ares quatre-vingt-dix centiares, joignant au midi Baudoin, au couchant veuve Hallouin et Haudebault, au levant passage com-mun conduisant à la levée.

Mise à prix..... 500 fr.

11. Lor.

Un terrain clos de murs, situé au Pont-Fouchard, commune de Bagneux, d'une soperficie de vingt ares trente-cinq centiares, cadestré sous le numéro 56 et joignant au midi M. Bellanger, au couchant la route Natio-nale, au nord M. Ripard et au levant M¹¹ Tessier.

Mise à prix..... 1,500 fc.

Total des mises à prix.... 3,180 fc.

Réserve est faite au notaire de la faculté de réunir deux ou plusieurs lots en un seul ou même de les subdiviser en tenant compte des mises à

S'adresser, pour les renseigne-

4º A Mº ANDRE POPIN, avoué poursuivant, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière;

2. A M. COQUEBERT DR NEUVILLE, avoué à Saumur, 10, rue du Temple, co-licitant; 3° A M° GAGNAGE, notaire

à Saumur, rue Beaurepaire, dépositaire du cahier des charges; 4º A Mº DEGREZ, notoire à Saint-Clément-des-Levées.

Fait et rédigé à Saumor, le cinq janvier mil huit cent quatre-vingthuit, par l'avoué poursuivant.

ANDRE POPIN.

Euregistré à Saumur, le vier mil huit cent quaire-vingt-huit, folio , case . Recu un franc qua-tre-vingt-huit centimes, décimes com-Signé: L. PALUSTRE.

VIS

Le liquidateur de la Société des Filatures et Corderies mécaniques de l'Ouest, dont le siège social était au Mens, avenue de Pontlieue, invite les porteurs d'obligations ou autres créan-ciers de la Société qui n'auraient pas encore produit à la liquidation, à lui faire conneître sans retard leurs noms et adresses.

Le liquidateur judiciaire, B. BLIN, agréé au Mans, 59, rue Auvray.

A LOUER PRÉSENTEMENT

Maison Bourgeoise Avec magnifique vue sur la Loire,

Comprenant: salle à manger, cuisine, chambres à coucher, écurie, remise. Jardin très bien planté, d'une contenance d'environ 37 ares, avec sources et bassins. Le tout situé au Jagueneau, près Saumur.

S'adresser à M. GIRARD, expert, 28, rue Dacier.

Saumur, imp. P. GODET.

Tapisserie, ameublement

Ancienne Maison VOISINE

CH. MEGRIER , Succ

25, rue de la Tonnelle, 25, SAUMUR

M. MEGRIER a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'il arrive de Paris avec un joli choix de Meubles Fantaisies pour Étrennes, tels que Bahut de Salon, Meubles Boule, Table à The, Jardinière, Table à Ouvrage et Étagère Marquetterie, Chaises nouveautés en vieux noyer, etc., etc.

A des prix très medérés.

Couronnes Funéraires en tous Genres SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON CUPIT

COCHDAECHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, - SAUMUR

Statuettes, Christs, Benitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES 10 0/0 de remise sur tous les articles.

LE COLLÈGE DE SAUMUR

ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS ET A L'EMPLOI

D'Elève Mécanicien des Equipages de la Flotte

L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 4er Mars 4884 avec Cinq Etaux seulement, contient aujourd'hui Quarantehuit Etaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

SAUMUROISE

Assurance Mutuelle contre la Mortalité des Chevaux.

Etablie entre les communes de Saumur, Bagneux, Saint-Hilaire-Saint-Florent et Saint-Lambert-des-Levées.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. RICHARD, vétérinaire, 20, rue Saint-Jean, Saumur.

DENTS Léon A. Fresco Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SA LIMETUES

Extraction, Aurification-Prix modéré.